

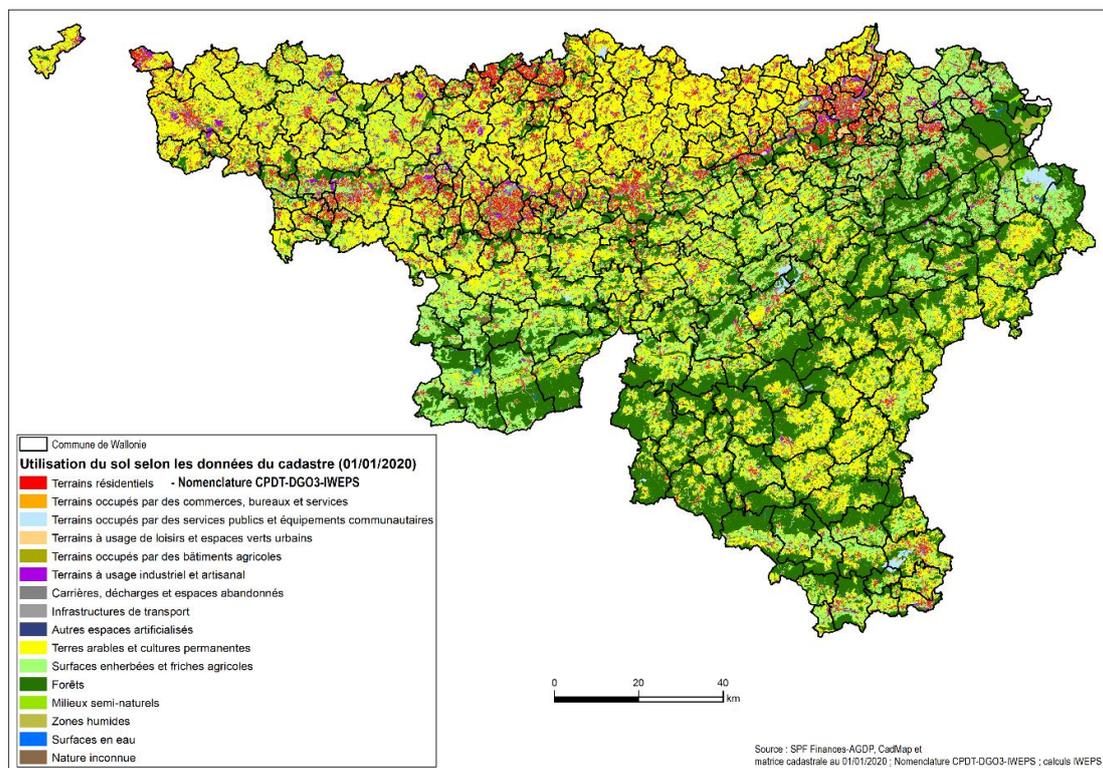
## FICHE 2 : L'UTILISATION ET L'ARTIFICIALISATION DU SOL

### *Un rythme d'artificialisation toujours élevé mais qui diminue depuis les années 2000*

En 2020, un peu plus d'un quart de la superficie en Wallonie est occupé par des forêts (29,3%), un autre quart est occupé par des terres arables et des cultures permanentes (28,5%), un peu moins d'un quart est occupé par des surfaces enherbées et friches agricoles (23,2%).

Les sols artificialisés couvrent quant à eux entre 10,7 et 15,9% du territoire wallon<sup>1</sup> (taux d'artificialisation). Un « sol artificialisé » peut être défini comme un sol retiré de son état naturel (prairie naturelle, zone humide etc.), forestier ou agricole, qu'il soit bâti ou non et qu'il soit revêtu (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire). L'artificialisation désigne un changement dans l'utilisation du sol au profit de fonctions dites « urbaines » (habitat, activités économiques, etc.)<sup>2</sup>. Souvent qualifié également de « consommation » de sol, le processus d'artificialisation recouvre des réalités variées en termes de transformations du sol, d'imperméabilisation, de perte de biodiversité, allant par exemple de la transformation d'un espace boisé en un jardin d'agrément jusqu'à l'imperméabilisation totale par des constructions ou une couche d'asphalte.

**Figure 2.1. Carte des principales catégories d'utilisation du sol en Wallonie (01/01/2020)**



<sup>1</sup> Les terrains cadastrés (SPF Finances/AGDP) considérés comme artificialisés représentent 10,7% du territoire wallon. A ceux-ci, on peut ajouter 5,2% de terrains non cadastrés dont la nature cadastrale est inconnue. Des estimations de l'IWEPS sur base de données de l'IGN et du projet Walous (SPW – [www.walous.be](http://www.walous.be)) montre qu'en 2018, au moins 51% de ces terrains correspondent à l'emprise des routes et trottoirs, 10% à leurs espaces associés (talus...), au moins 5% aux chemins de fer et leurs espaces associés (zones SNCB/Infrabel : talus, bâtiments, etc.), 7% aux eaux superficielles (lac, cours d'eau principaux...). Les 27% restants n'ont pas pu être identifiés et correspondent à des chemins forestiers, des cours d'eau, des espaces associés aux autoroutes et aux chemins de fer.

<sup>2</sup> Pour en savoir plus : GODART M.-F. et RUELLE C. (Dir.), 2019. Réduisons l'artificialisation des sols en Wallonie. Une information – Un projet de territoire – Des mesures applicables. Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT). 86 p. [https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/cpdt\\_reduisons-l-artificialisation-des-sols-en-wallonie.pdf](https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/cpdt_reduisons-l-artificialisation-des-sols-en-wallonie.pdf)

La manière dont se répartissent ces différentes utilisations du sol sur le territoire varie notamment selon les régions géographiques (Ardenne, Condroz, Hesbaye...). Les terrains boisés sont dominants dans le sud et l'est de la Wallonie (Ardenne, Lorraine) accompagnés de surfaces enherbées (prairies...) ou de cultures. Les cultures sont plus largement représentées au nord du sillon Sambre-et-Meuse, dans la région de Hesbaye. A l'ouest d'un axe Charleroi-Bruxelles, les surfaces enherbées se mêlent aux cultures.

Au niveau de l'état artificialisé des sols, la carte montre une Wallonie à deux visages dont la limite correspond au sillon Haine-Sambre-Meuse, qui court de Liège à la frontière française (Valenciennes). Au sud du sillon, la part des sols artificialisés est faible : les paysages ruraux dominent avec une forte présence de terres boisées et de pâtures. Les communes les moins artificialisées se concentrent en Ardenne avec des parts fréquemment inférieures à 5%. Le sillon marque une véritable rupture avec son urbanisation fortement développée. Il regroupe les noyaux centraux des quatre plus grandes régions urbaines wallonnes : Liège, Namur, Charleroi et Mons. Au nord du sillon, on trouve encore des communes fortement urbanisées, notamment dans le centre du Brabant wallon, à côté de communes conservant une dominance agricole comme en Hesbaye par exemple.

Entre 1985 et 2020 (tableau 2.1), les terres artificialisées<sup>3</sup> ont connu une croissance de 551,8 km<sup>2</sup>, ce qui correspond à un rythme d'artificialisation moyen de **15,8 km<sup>2</sup>/an**. Cette artificialisation s'est faite principalement au détriment des terres agricoles, avec, d'après des chiffres issus du cadastre, une perte de superficie de 596 km<sup>2</sup> entre 1985 et 2020 (soit - 6,4 % en 35 ans).

**Tableau 2.1. : Evolution des principales catégories d'utilisation du sol entre 1985 et 2020**

	Superficie 2020 (km <sup>2</sup> )	Part de la superficie wallonne 2020 (%)	Evolution 1985-2020 (km <sup>2</sup> )	Evolution 1985-2020 (%)	Evolution 1985-2020 (km <sup>2</sup> /an)
Terres artificialisées (sans non cadastré)	1812,0	10,7	551,8	43,8	15,8
Terres arables et cultures permanentes	4812,6	28,5	-325,3	-6,3	-9,3
Surfaces enherbées et friches agricoles	3921,4	23,2	-270,5	-6,5	-7,7
Forêts	4947,6	29,3	-24,7	-0,5	-0,7
Autres terres non artificialisées	526,3	3,1	30,3	6,1	0,9
Terrains de nature inconnue (y compris non cadastré)	881,5	5,2	95,4	12,1	2,7
Total	16901,4	100,0			

Source : SPF Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol au 1er janvier 1985, 2020 ; Nomenclature CPDT-SPW Environnement-IWEPS ; Calculs IWEPS, 2020

### Focus sur les changements par sous-périodes pour les terrains artificialisés

Durant cette période du 01/01/1985 au 01/01/2020, plusieurs phases sont observées (figure 1.2) :

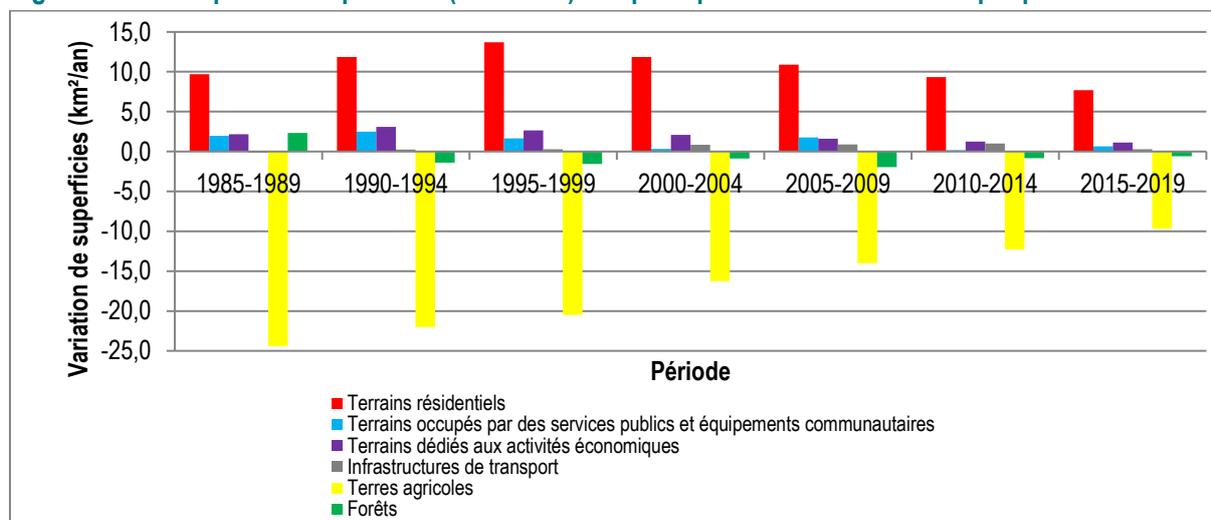
- la croissance des terrains artificialisés a été la plus intense durant les années 1990, avec une artificialisation moyenne de plus de 18 km<sup>2</sup>/an, soit plus de 4,9 ha par jour ;
- durant les années 2000, l'artificialisation moyenne est tombée à environ 16 km<sup>2</sup>/an et ;
- elle baisse encore durant les années 2010-2019 à **12 km<sup>2</sup>/an, soit 3,3 ha/jour**.

Au 01/01/2020, les terrains artificialisés occupaient entre 1800 et 2690 km<sup>2</sup> du territoire<sup>2</sup>, dont une grande part était utilisée par la résidence. Depuis 1985, l'artificialisation du territoire a essentiellement été due à l'expansion du résidentiel, dont la superficie est passée **de 723 km<sup>2</sup> à 1098 km<sup>2</sup>** (soit une augmentation de 51,9%). L'accroissement de la superficie dédiée aux terrains à usage industriel et artisanal et aux terrains occupés par des

<sup>3</sup> sans la prise en compte du non cadastré. En considérant tout le non cadastré comme artificialisé, la croissance s'élève à +647 km<sup>2</sup>.

services publics et équipements communautaires a également contribué à la progression de l'artificialisation, mais dans une moindre mesure.

**Figure 2.1. : Gain/perte de superficies (annuelles) des principales utilisations du sol par période de 5 ans**



Source : SPF Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol au 1er janvier 1985, 1990, 1995, 2000 et de 2002 à 2020 ; Nomenclature CPDT-SPW Environnement-IWEPS ; Calculs IWEPS, 2020.

La croissance des terrains résidentiels a été importante durant les années 90 avec une urbanisation de 12,8 km<sup>2</sup>/an. Elle s'est légèrement ralentie durant les années 2000 (11,4 km<sup>2</sup>/an) puis plus fortement entre 2010 et 2015 avec une moyenne de 9,3 km<sup>2</sup>/an. Durant les années 2015-2019, elle a encore baissé avec 7,7 km<sup>2</sup>/an. La figure 2.1. met en évidence la perte de terres agricoles en lien avec la croissance des terrains artificialisés, surtout résidentiels. Cependant, le taux de conversion se réduit pour les périodes les plus récentes.

**Tableau 2.2. : Evolution des principales catégories artificialisées d'utilisation du sol entre 1985 et 2020**

Catégorie principale	Surface 2020 (km <sup>2</sup> )	Part de la superficie wallonne 2020 (%)	Evolution 1985-2020 (km <sup>2</sup> )	Evolution 1985-2020 (%)	Evolution 1985-2020 (km <sup>2</sup> /an)
Terrains résidentiels	1098	6,5	375,3	51,9	10,7
Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	48	0,3	16,9	55,1	0,5
Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires	185	1,1	45,0	32,2	1,3
Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	99	0,6	12,3	14,2	0,4
Terrains occupés par des bâtiments agricoles	104	0,6	32,4	45,0	0,9
Terrains à usage industriel et artisanal	176	1,0	52,9	42,9	1,5
Carrières, décharges et espaces abandonnés	29	0,2	-2,0	-6,3	-0,1
Infrastructures de transport (sans non cadastré)	69	0,4	17,1	33,1	0,5
Autres espaces artificialisés	3	0,0	1,8	114,8	0,1
Terrains de nature inconnue (y compris non cadastré)	881	5,2	95,4	12,1	2,7

Source : SPF Finances/AGDP- Base de données Bodem/Sol au 1er janvier 1985, 1990, 1995, 2000 et de 2002 à 2020 ; Nomenclature CPDT-SPW Environnement-IWEPS ; Calculs IWEPS, 2020.

L'évolution de l'utilisation du sol par les terrains résidentiels est détaillée dans la fiche 3 – Consommation résidentielle du territoire. Une analyse plus approfondie de l'artificialisation des terres en Wallonie est également disponible dans le n°5 de « Dynamiques régionales » (pp. 52-69) :

<https://www.iweps.be/publication/linvestissement-residentiel-wallonie/>